

VILLE DE MAISONS - LAFFITTE

BUDGET PRIMITIF 2019

① Poursuivre les engagements pris ces dernières années :

- Garantir la maîtrise des dépenses de personnel et de fonctionnement courant,
- Maintenir les actions en faveur des familles
- Entretenir le patrimoine de la Ville pour maintenir des équipements de qualité

② Renforcer certains services et investir pour améliorer le cadre de vie des Mansonniens :

- Assurer la présence de la police municipale en soirée
- Etendre les horaires d'ouverture du centre aquatique

③ Investir pour accroître l'attractivité de la Commune :

■ Sur le volet culturel :

- ✓ création d'un espace culturel sur le site actuel de la salle Malesherbes
- ✓ réhabilitation du centre lanchelevici

■ Sur le volet sportif : construction d'un nouvel équipement sportif

④ Maintenir un soutien actif aux associations locales

Structure du Budget primitif 2019

DEPENSES

RECETTES

FONCTIONNEMENT

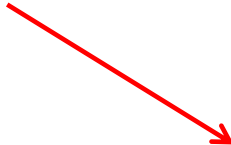
- Charges de personnel 18,93 M€
- Charges à caractère général 9,51 M€
- Atténuation de produits 4,21 M€
- Subventions versées 1,75 M€
- Autres charges 1,12 M€
- Charges exceptionnelles 1,55 M€
- Intérêts de la dette 96 530 €
- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 10,14 M€**

- Impôts et taxes 28,505 M€
- Dotations et subventions 4,77 M€
- Produits des services 6,13 M€
- Autres produits 2,07 M€
- Reprise du résultat 2018 5,7 M€

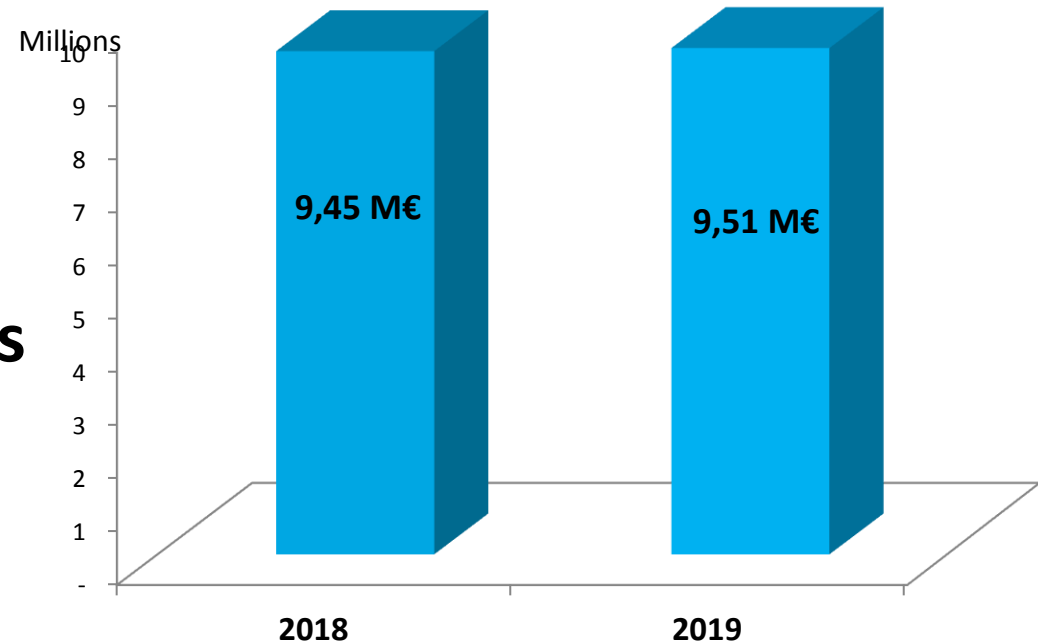
INVESTISSEMENT

- Dépenses d'équipement 22,74 M€
- Restes à réaliser 4,19 M€
- Capital de la dette 729 593 €
- Autres dépenses : 0,362 M€

- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 10,14 M€**
- Reprise résultats 2018 15,83 M€
- Subventions et dotations 1,27 M€
- Reste à réaliser 0,49 M€
- Autres recettes 0,28 M€



Des dépenses de fonctionnement contenues



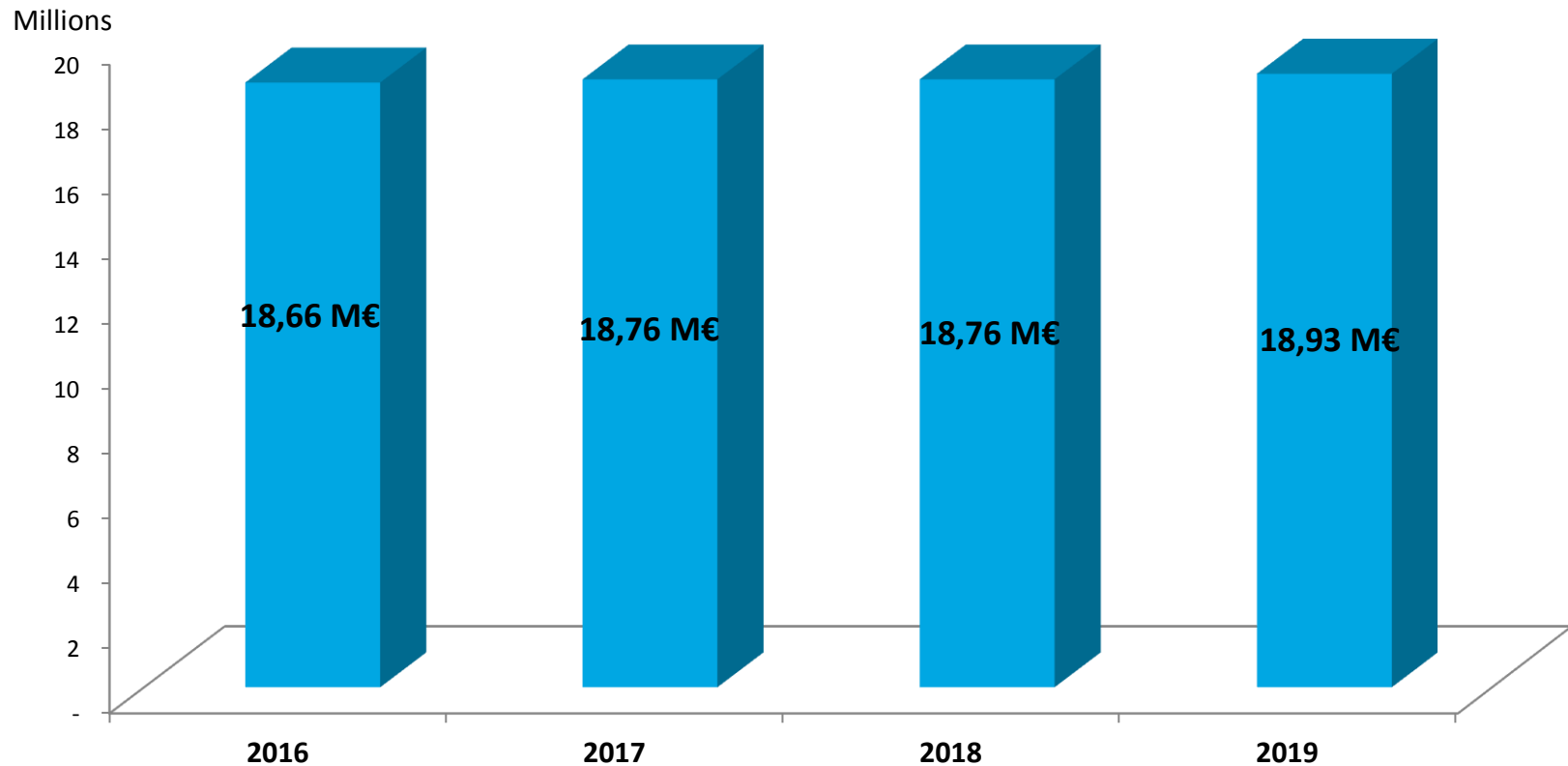
Une progression limitée à 0,60 %. Les principales évolutions à retenir :

- Extension des horaires d'ouverture de la piscine (+ 82 K€)
- Passation d'un contrat de désherbage du cimetière (+ 21 K€)
- Baisse des dépenses de restauration scolaire (- 58 K€)

Le budget 2019 s'inscrit dans la continuité des trois derniers exercices et poursuit les objectifs suivants :

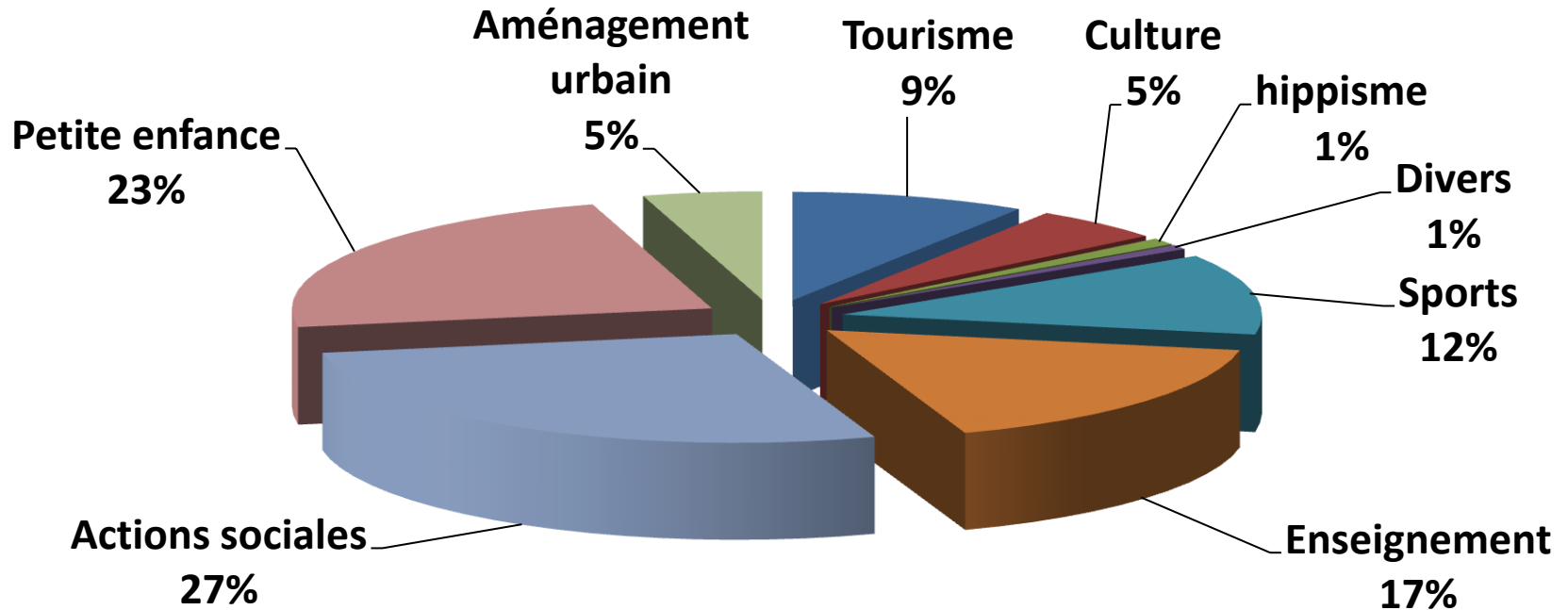
- Maitriser l'évolution malgré des contraintes exogènes :
Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations: + 100 K€
Glissement Vieillesse Technicité : + 90 K€
- Garantir aux agents des conditions de travail de qualité
- Rendre un service performant pour répondre aux besoins de la population

L'évolution des dépenses de personnel



Les efforts de mutualisation et de rationalisation menés par l'équipe municipale depuis 4 ans permettent de contenir les dépenses de personnel.

Répartition des subventions par secteur

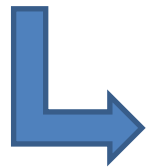


La Commune abonde exceptionnellement cette année la subvention au CCAS de 160 000 € pour la porter à 460 000 €.

La subvention à la crèche Duverdy est aussi en progression et s'élève désormais à 387 925 €.

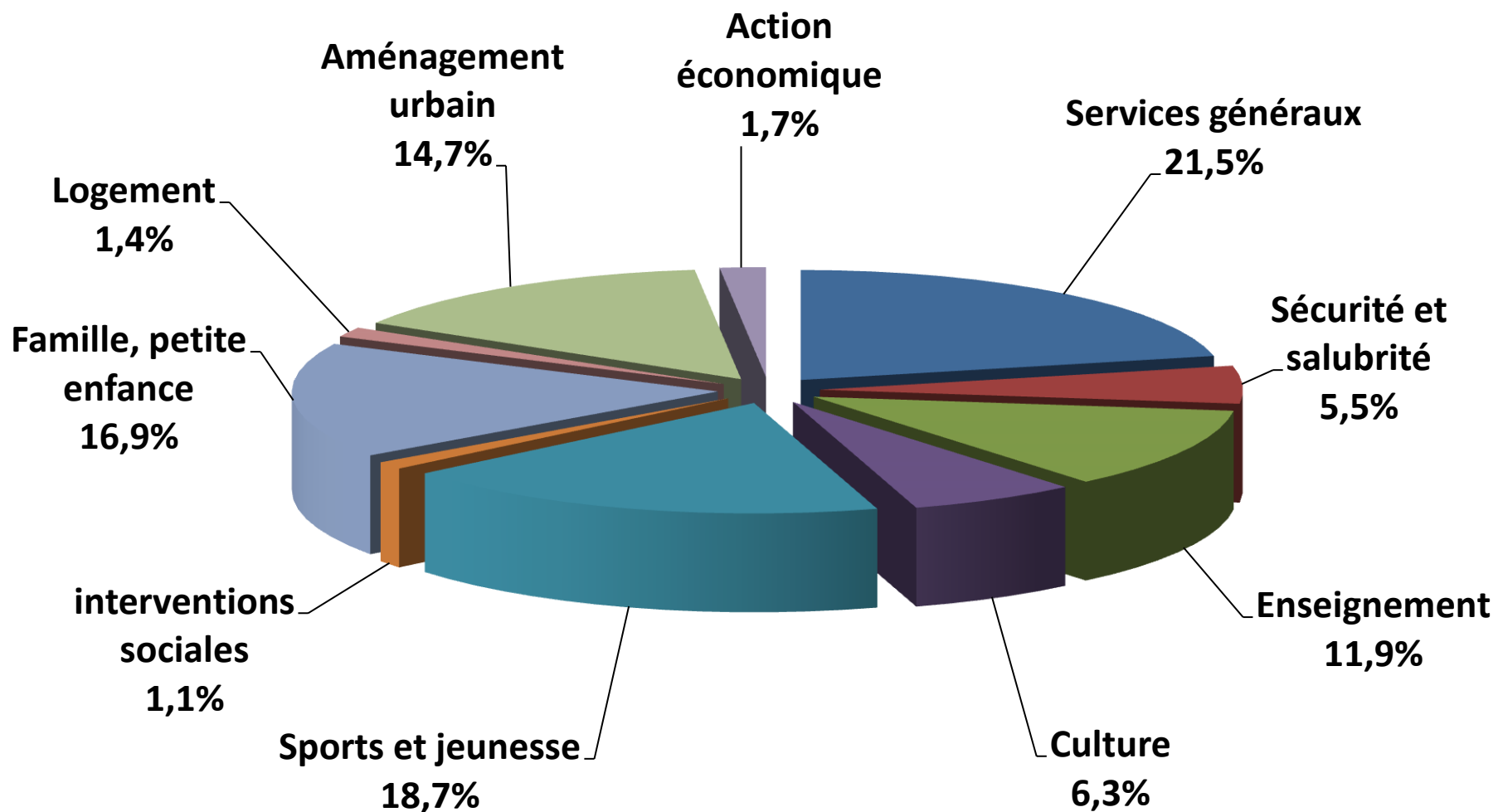
La Commune totalise au 1^{er} janvier 2018, 1 268 logements sociaux.

Elle est soumise au prélèvement annuel de solidarité dont le montant 2019 est d'environ à 430 000 €. Compte tenu de la carence enregistrée sur la période 2015-2017 une majoration de 100 % du taux est appliquée en 2018, 2019 et 2020 soit un montant total pour 2019 de **860 000 €**.



Aucun prélèvement en 2019 à acquitter du fait d'un reliquat de dépenses déductibles

Les dépenses de fonctionnement par secteur

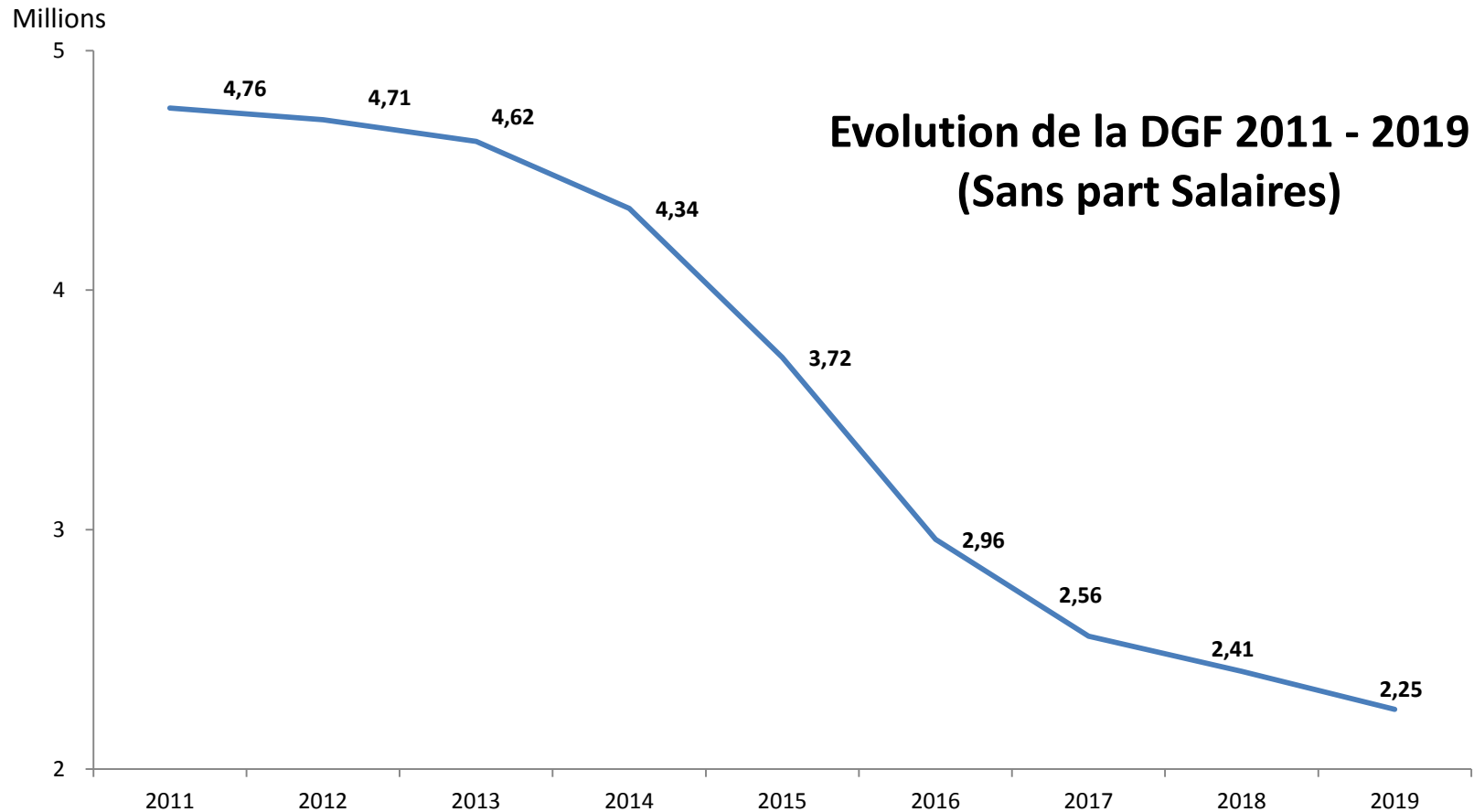


Les bases fiscales de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâties et non bâties sont revalorisées cette année de 2,2 %. (loi de finances 2019)

Afin d'alléger la charge fiscale des contribuables mansonniens, la Commune baissera le taux de la taxe sur le foncier bâti de 4,4 %.

Le taux passera ainsi de 15,20 % \longrightarrow à 14,53 %.

La Dotation Globale de Fonctionnement



La DGF de la Commune devrait diminuer à nouveau d'environ 150 000 € en 2019.

Les autres recettes de fonctionnement :

- Les droits de mutation restent élevés compte tenu de taux d'intérêts qui restent très attractifs.
→ Inscription de 2,4 M d'€ au BP 2019
- Hausse des recettes du centre aquatique (+20 K€)
- Baisse des recettes de la restauration scolaire (- 100 K€) avec le retour à la semaine de quatre jours dans les écoles qui fait diminuer le nombre de repas servis le mercredi midi.

Les résultats 2018:

- Section de fonctionnement : + 12,433 M€
- Section d'investissement : + 9,1 M€
- Besoin de financement des restes à réaliser : 3,696 M€

Affectation du résultat de fonctionnement :

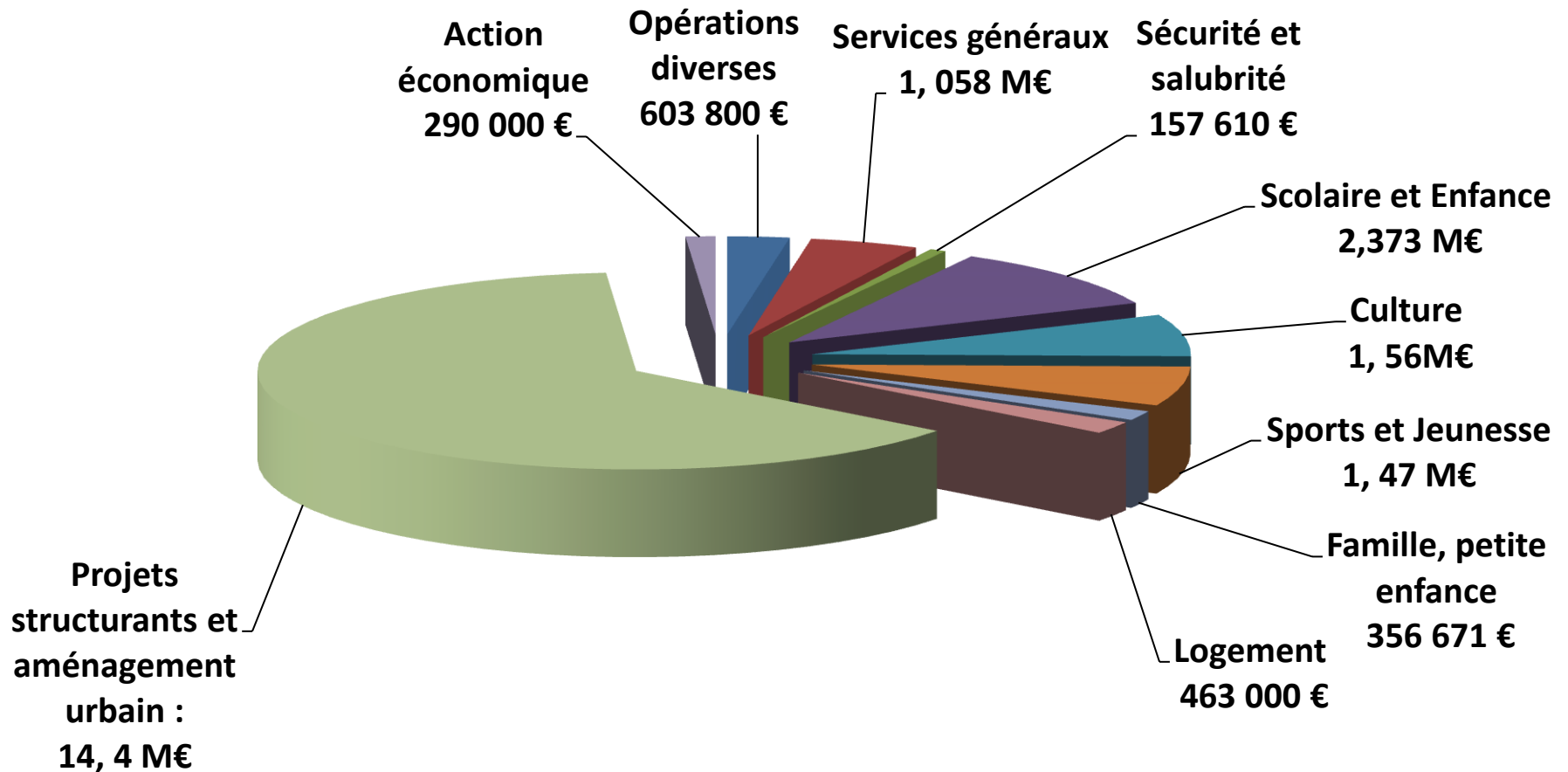
- 6,732 M€ en investissement pour financer les travaux à venir
- 5,7 M€ en fonctionnement pour atténuer les contraintes financières auxquelles la commune doit faire face

- L'encours de la dette au 1^{er} janvier est de 4,4 M€.
 - dont 902 933 € concernent les trois emprunts repris auprès de la caisse des dépôts dans le cadre de la fin du bail de la résidence du 54 rue du Tir qui seront transmis au futur acquéreur.
- Le ratio encours de la dette sur population est de 186,14 €/habitant où il est en moyenne de 1063 €/habitant pour les villes de la même strate démographique.

- La 1^{ère} part de la participation de 435 836 € de l'aménageur dans le cadre du Projet Urbain Partenarial de l'ilot Longueil (143 826 €)
- Des cessions pour 68 500 €
- La taxe d'aménagement : 220 000 €
- Le FCTVA : 890 000 €

Les principales dépenses d'investissement

TOTAL dépenses d'équipement : 22,554 M€



Les principales dépenses d'investissement

Les principaux investissements :

- ✓ Extension du centre de loisirs Clos Lainé : 2 M€
- ✓ Réaménagement de la 2nd partie de la rue du Maréchal Foch (350K€) et enfouissement des réseaux (260 K€)
- ✓ Création d'un éclairage sur le terrain de rugby de l'Île de la Commune : 240 K€
- ✓ Eclairage du bassin extérieur du Centre aquatique : 84 K€
- ✓ Fin des travaux de sécurisation des crèches : 155 K€
- ✓ Poursuite du déploiement de la vidéo protection et du réseau fibre optique : 213 K€
- ✓ Réhabilitation de l'écurie 6 bis avenue Béranger : 180 K€
- ✓ Réfection de la façade de l'église Saint Nicolas coté rue de la Muette : 70 K€

La Commune dégage dans le cadre du budget 2019 une enveloppe de 12,971 M€ pour financer les projets structurants :

- la construction d'un nouvel équipement sportif
- la restructuration du centre lanchelevici
- la construction d'un Espace Culturel sur le site de la salle Malesherbes